

COMMUNE de CROUY sur OURCQ

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 FEVRIER 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-neuf et le quinze février à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire.

Etaient présents : Mme GOOSSENS Maria-Christine, Mr PRZYBYL Bruno, Mme VANISCOTTE Delphine, Mr NOVAK Jean-Luc, Mr ETIENNE Victor, Mme GODE Martine, Mme JANSSENS Catherine, Mr NOTARIANNI Marc, Mme FOUCHAULT Catherine, Mr FAIGNER Philippe, Mme DA SILVA Christine, Madame AUBRIOT Maria-Margarida.

Pouvoirs : Mme FOUQUET VERNET a donné pouvoir à Mr FAIGNER Philippe
Mr KERGAL Michel a donné pouvoir à Mr NOTARIANNI Marc
Mme LARSONNEUR Ginette a donné pouvoir à Mme FOUCHAULT Catherine
Mme MAGLIERI Sandrine a donné pouvoir à Mr PRZYBYL Bruno
Mr NEYRAUD Olivier a donné pouvoir à Mme GOOSSENS Maria-Christine.

Absent : Mr GOBET Thomas.

Madame JANSSENS Catherine a été nommée secrétaire.

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire, déclare la séance ouverte à 20 H 00, le quorum étant atteint (12 membres présents, 5 pouvoirs).

Après lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal par Madame GOOSSENS Maria-Christine, aucune observation n'est présentée par les membres de l'assemblée, le Conseil Municipal, en l'absence de remarque, adopte le compte rendu du précédent conseil municipal, réuni le 23 novembre 2018.

ACTIVITES PERISCOLAIRES – RENTREE SCOLAIRE 2019 2020

Madame GOOSSENS Maria-Christine, Maire :

- *rappelle* le fonctionnement des activités périscolaire, à savoir l'accueil périscolaire matin (7h00-8h30), soir (16h30-19h00), les études surveillées (lundi et jeudi 16h45 – 17h45) et la restauration scolaire (11h30-13h30) dans l'espace périscolaire sis 9 rue Trévez Brigot à CROUY SUR OURCQ,
- *propose* qu'une consultation, dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée), soit réalisée auprès d'organismes agréés, inhérente à la gestion et Animation des Activités périscolaires et études surveillées, pour la rentrée scolaire 2019/2020,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal **EMET un AVIS FAVORABLE** au lancement d'une consultation, auprès d'organismes agréés, pour la gestion et l'animation des activités périscolaires et études surveillées, pour la rentrée scolaire 2019/2020 et **MANDATE** le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à cette consultation.